

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2010

L'an deux mille dix, le 11 mai à 09 h 30, au siège social de la société, rue Thomas Edison 2 à Strassen, les actionnaires et les administrateurs de Creos Luxembourg S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Une feuille de présence des actionnaires ainsi qu'une feuille de présence des administrateurs ont été dressées et signées par tous les actionnaires présents ou représentés respectivement par tous les administrateurs présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Etienne SCHNEIDER, président du conseil d'administration.

Madame Tatiana LANNERS est désignée comme secrétaire.

Sur proposition du président, l'assemblée générale élit Messieurs Marc LEONHARD et Roland MICHEL comme scrutateurs.

Le président constate que 24 actionnaires, représentant 7.616.035 actions, sont présents ou représentés. Toutes ces actions sont admises aux différents votes.

Le président déclare que - toutes les actions étant nominatives - les convocations à la présente assemblée ont été faites uniquement par lettres recommandées, dans les délais prescrits par les statuts.

Le président dépose sur le bureau, à la disposition des actionnaires, un exemplaire de la lettre missive qui a été adressée dans les délais statutaires aux actionnaires nominatifs, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises.

Le président constate en conséquence que l'assemblée a été régulièrement convoquée et qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur les objets portés à son ordre du jour, à savoir:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2009 et la situation de la société
- 2) Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
- 3) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
- 4) Affectation du résultat
- 5) Décharge à donner aux administrateurs
- 6) Rémunération des membres du conseil d'administration
- 7) Nominations statutaires
- 8) Divers

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2009 et la situation de la société

1.1. La séance se poursuit avec l'exposé de Monsieur Romain BECKER, CEO, sur les principales activités économique, technique et financière de la société au cours de l'exercice 2009.

1.1.1. Faits marquants

En passant en revue l'année 2009, il apparaît que certains faits majeurs sont à relever.

La fusion

Pour Creos Luxembourg, l'année écoulée a essentiellement été placée sous le signe de la fusion et de l'intégration des activités de gaz naturel et d'électricité.

En fait, les effets de la fusion ont principalement marqué les activités au niveau des responsables des différents départements, créant un surcroît de travail qui a occupé une grande partie de leur temps. Pour ces responsables, cette intégration a représenté un important défi.

L'entrée de la filiale allemande Creos Deutschland au sein du Groupe a entraîné un travail supplémentaire de coordination transfrontalière, accompagné d'aspects d'intégration culturelle et linguistique qui ont dû être pris en considération à chaque étape.

Activités courantes

Dans la pratique, le travail s'est principalement focalisé sur des questions d'ordre technique. En effet, il ne faut pas perdre de vue que la mission principale de Creos Luxembourg est la gestion d'un réseau étendu et hautement qualitatif de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel, réseau se devant de connaître le moins d'interruptions possible et préservant à tout moment les intérêts de nos clients. En 2009, cet objectif est resté la priorité des équipes techniques de Creos Luxembourg qui constituent le pivot essentiel de la société. Pour ces agents, le travail sur le terrain s'est généralement poursuivi comme d'habitude, et de façon générale, les investissements ont pu être effectués conformément aux prévisions.

Evolution de la demande en énergie

L'exercice 2009 était également marqué par la crise économique. Celle-ci s'est notamment traduite, pour la première fois depuis des décennies, par un léger recul de la demande d'électricité et de gaz. En effet, c'est l'activité économique qui détermine en grande partie l'évolution de la demande énergétique. Or, suite à la crise économique, la demande du secteur industriel a diminué de l'ordre de 15 à 20 % en 2009. Toutefois, cette tendance s'est inversée depuis fin 2009 et la demande connaît à nouveau une courbe ascendante, bien que modérée. Les autres secteurs, PME et clients résidentiels, n'ont pas été affectés par cette crise.

1.1.2. Perspectives

Intégration des activités de distribution de gaz naturel

A court terme, une priorité pour 2010 et 2011 sera l'intégration de Luxgaz Distribution S.A. suite à la décision des actionnaires de celle-ci d'échanger leurs actions contre des

actions Creos Luxembourg et donc de rejoindre le Groupe Enovos. Alors que Soteg avait essentiellement une infrastructure de transport, Luxgaz s'occupait des réseaux de distribution qui acheminent le gaz jusqu'au consommateur final. Cette intégration concerne une trentaine de personnes supplémentaires qui rejoindront les effectifs de Creos Luxembourg. Un autre point d'attention concerne la Ville de Luxembourg: un accord éventuel impliquera l'intégration des activités "réseaux" de la Ville dans Creos Luxembourg.

Développements nouveaux et défis du secteur de l'électricité

L'un des objectifs principaux restera d'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique. Comme il est très probable que la consommation de gaz, mais surtout celle d'électricité va augmenter à l'avenir entre autres suite au recours accru aux énergies alternatives telles que les parcs éoliens en Mer du Nord, cette évolution créera de nouveaux défis pour le renforcement des lignes d'interconnexion entre pays européens. La réalisation de nouvelles interconnexions sera sans doute un des principaux objectifs pour les prochaines années.

Un autre défi sera l'introduction de compteurs intelligents, les "smart meters", qui prépareront la voie aux réseaux également dits "intelligents", en ce sens qu'ils permettront une communication bien plus complète entre opérateurs de réseau et consommateurs. Des tests sont actuellement en cours dans presque tous les pays, y compris le Luxembourg, et les décisions dans ce domaine, à savoir le remplacement généralisé de tous les compteurs par des appareils intelligents, seront prises au cours des prochaines années.

En conclusion, Monsieur BECKER constate que les objectifs fixés pour 2009 ont été atteints. Quant à l'avenir, la société peut s'attendre à des changements majeurs en ce qui concerne la configuration et l'exploitation des infrastructures énergétiques.

- 1.2. Le président commente et explique la proposition du conseil quant à la répartition du bénéfice. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende brut de 3,00 euros par action, soit un montant total de 23.847.015 euros, et de fixer la date de paiement au 25 mai 2010.
- 1.3. Ensuite, le président annonce que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de doter
 - la réserve légale d'un montant de 1.453.252 euros pour la porter à 15 millions d'euros, soit 10 % du capital social souscrit;
 - la réserve indisponible d'un montant correspondant au quintuple de l'impôt sur la fortune imputé suivant les conditions du paragraphe 8a "IF", soit 8,00 millions d'euros, et de maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années d'imposition qui suivent l'année de l'imputation;
 - la réserve spéciale d'un montant de 22 millions d'euros.
- 1.4. Le président informe l'assemblée générale que la rémunération des membres du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2010, est proposée comme suit:
 - une indemnité annuelle fixe brute de 30.000 euros par administrateur, le cas échéant, au prorata temporis, et
 - un jeton de présence de 1.000 euros par administrateur, par réunion à laquelle il assiste.

- 1.5. Le président annonce que l'assemblée générale aura à se prononcer sur la nomination statutaire suivante: sur proposition du comité de coordination des municipalités et en application de l'article 21.4 des statuts, il est proposé à l'assemblée générale de nommer comme administrateur Monsieur Jacques MISCHO pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.
- 1.6. La secrétaire donne lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ainsi que de la proposition du conseil concernant la répartition du bénéfice.
2. **Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009**
-

Monsieur Jeannot WEYER, représentant Ernst & Young S.A., donne lecture du rapport de révision.

* * * *

Avant d'aborder les points suivants de l'ordre du jour, le président se met à la disposition des actionnaires qui désirent un complément d'informations ou d'explications.

Un actionnaire demande des précisions au sujet de l'approche appliquée en matière de fixation du dividende et le président fournit quelques renseignements à ce sujet.

Faisant suite à la demande de renseignements d'un autre actionnaire, Monsieur BECKER explique brièvement la stratégie d'investissement de la maison mère Enovos International dans le domaine de l'énergie solaire.

Ensuite, en ce qui concerne la rémunération des membres du conseil d'administration de Creos Luxembourg, Monsieur Jacques MISCHO, président du comité de coordination des communes, fait savoir que ledit comité se réunira prochainement en vue d'élaborer un règlement interne et de préparer une proposition concernant la rémunération du représentant des communes au sein du conseil d'administration. Le président prend acte de cette déclaration.

L'assemblée passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

3. **Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009**

Le Président met ensuite aux voix les résolutions.

Première Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

4. Affectation du résultat

Deuxième Résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat telle qu'elle a été proposée par le conseil d'administration et décide la distribution d'un dividende brut de 3,00 euros par action, soit un montant total de 23.847.015 euros. La date de paiement est fixée au 25 mai 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide de doter la réserve légale d'un montant de 1.453.252 euros pour la porter à 15 millions d'euros, soit 10 % du capital social souscrit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide de doter la réserve indisponible d'un montant correspondant au quintuple de l'impôt sur la fortune imputé suivant les conditions du paragraphe 8a "IF", soit 8,00 millions d'euros, et de maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années d'imposition qui suivent l'année de l'imputation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de doter la réserve spéciale d'un montant de 22 millions d'euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

5. Décharge à donner aux administrateurs

Sixième Résolution

L'assemblée générale approuve toutes les opérations faites par le conseil d'administration et lui donne quitus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

6. Rémunération des membres du conseil d'administration

Septième Résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2010,

- une indemnité annuelle fixe brute de 30.000 euros par administrateur, le cas échéant, au prorata temporis, et
- un jeton de présence de 1.000 euros par administrateur, par réunion à laquelle il assiste.

Cette résolution est adoptée par 7.585.765 voix pour, 25.225 voix contre (cinq actionnaires) et compte tenu de l'abstention d'un actionnaire totalisant 5.045 voix.

7. Nominations statutaires

Huitième Résolution

Sur proposition du comité de coordination des municipalités et en application de l'article 21.4 des statuts, l'assemblée générale nomme comme administrateur Monsieur Jacques MISCHO pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

La composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

Monsieur Etienne SCHNEIDER, Président

Monsieur Nico WIETOR, Vice-Président

Monsieur Guy AREND

Monsieur Romain BECKER

Monsieur Patrick COLLING

Monsieur Fernand FELZINGER

Monsieur Manfred FESS

Monsieur Stephan KAMPHUES

Monsieur Marc LEONHARD

Monsieur Roland MICHEL

Monsieur Jacques MISCHO

Monsieur Georges MOLITOR

Monsieur René REITER

Monsieur Claude SEYWERT

Monsieur Patrick THEIN

Monsieur François THOUMSIN

Monsieur Tom EISCHEN, Commissaire du Gouvernement à l'Energie

8. Divers

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Les membres du bureau et les actionnaires désirant signer le procès-verbal sont invités à se signaler auprès du secrétariat.

La séance est levée à 10h15.

Le/La secrétaire



Le président



Les scrutateurs

